



COVID - La formation en entreprise a repris son cours

Date

10 juillet 2020

Après plusieurs mois de confinement, 84% des apprenants IFAPME ont repris leur formation en entreprise. Un retour s'est fait progressivement en fonction des décisions prises par le Conseil national de sécurité et qui a donc été varié en fonction du secteur d'activité.

Un retour très attendu

« J'avais hâte de reprendre ma formation en entreprise et ainsi continuer à épauler l'entreprise qui m'accueille depuis deux ans ! », explique Laurine Andrien, apprenante en Marketing digital à l'IFAPME. Début mai, Laurine a repris son stage au sein de l'agence de communication « [Expansion](https://www.expansion.be/fr/) » et plus particulièrement dans sa filiale « [Webup](https://www.webup.be/) », qui développe des sites internet pour indépendants et PME.

« On a été freiné par son absence car c'était une personne de moins dans l'équipe », annonce Bertrand Van den Dooren, directeur de l'agence de communication, heureux de retrouver l'étudiante après cette période particulière.

Bien évidemment, cette reprise s'est faite en toute sécurité : « **les mesures d'hygiène sont bien prises**. On a des masques à disposition, un balisage au sol pour la distanciation sociale et du gel désinfectant ». Notons également que le nombre de places dans les salles de réunion a été réduit pour limiter le nombre de personnes et que le télétravail est privilégié pour les employés.

En tant qu'apprenante en alternance, la jeune femme sait à quel point la pratique du métier est indispensable : « Je pense que c'est la pratique qui est primordiale pour le milieu professionnel ». Laurine suit une formation en alternance, en apprenant son métier dans un Centre IFAPME et un maximum en entreprise.



Une reprise progressive

Comme Laurine, **une grande majorité des apprenants IFAPME ont repris leur stage en entreprise** après la période de confinement. Selon des chiffres de juillet 2020, 84% des contrats et conventions de stage des formations pour jeunes (dès 15 ans) et des formations pour adultes (à partir de 18 ans) ont été réactivés.

Ce retour en entreprise s'est fait progressivement en fonction des décisions prises par le Conseil national de sécurité et varie selon les secteurs. Quelques exemples :

84% des jeunes apprenants et 82% des apprenants adultes dans le domaine de la vente et du commerce

92% des jeunes et 93% des adultes pour toutes les formations liées à la mobilité

85% des jeunes et 88% des adultes pour la filière de la construction

Malgré une relance plus tardive, le secteur de l'alimentation et de l'HORECA compte tout de même 77% de stages repris, aussi bien pour les jeunes que pour les adultes.

Avant de permettre à un(e) apprenant(e) de retourner en entreprise, l'IFAPME s'est toujours assuré, comme pour ses Centres de formation, que les règles sanitaires étaient correctement mises en place.

Des cours à distance pendant le confinement

Pour rappel, la totalité des contrats d'apprentissage des jeunes et une grande partie des conventions de stage des apprenants adultes étaient suspendus durant le confinement.

Cependant, les formateurs IFAPME ont su faire preuve de flexibilité et proposaient à leurs apprenants de suivre des cours à distance, lorsque c'était possible. Ce qui a permis à l'apprentissage de continuer malgré les restrictions liées à la crise du coronavirus.

